



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement

# La nouvelle demande de logement social

12 et 13 janvier 2011

Séances d'information à destination des travailleurs sociaux des associations



## Quelques chiffres clés

### Répartition des attributions de logements sociaux par département

75	15 %
92	15 %
93	15 %
94	16 %
<b>Paris – Petite couronne</b>	<b>61 %</b>
77	9 %
78	11 %
91	11 %
95	8 %
<b>Ensemble Ile-de France</b>	<b>100 %</b>

387 000 demandeurs inscrits au numéro unique en Ile-de-France fin décembre 2011, dont un quart déjà logé dans le parc social

Entre 75 000 et 80 000 attributions de logements sociaux par an en Ile-de-France

Entre 11 000 et 12 000 attributions à Paris.



# Ordre du jour

## **1. L'accès au logement social**

## 2. La demande de logement social : ce qui change pour le demandeur



# L'accès au logement social

**Pour quels logements, la demande de logement social est-elle indispensable ?**

**Les conditions juridiques d'accès au logement social**

**A quel moment la demande de logement social intervient-elle dans le processus d'accès au logement ?**



# Pour quels logements, la demande de logement social est-elle indispensable ?

## **Pour toute attribution d'un logement familial conventionné à l'APL :**

- appartenant à un organisme HLM (ou géré par un organisme HLM)
- appartenant à une SEM (ou géré par une SEM)

## **Pour toute attribution d'un logement familial non conventionné à l'APL :**

- géré ou appartenant à un organisme HLM, si ce logement a bénéficié de financement de l'Etat



# Pour quels logements, la demande de logement social n'est-elle pas nécessaire?

## Sont donc exclues du champs d'application du numéro unique:

- Les attributions de logements en résidence sociale
- Les attributions de logements en logement foyer pour personnes âgées/handicapées
- Certaines attributions de logement familiaux, même conventionnés à l'APL : lorsque ceux ci appartiennent à une collectivité locales, à une société foncière ou immobilière, une association... et ne sont pas gérés par un organismes HLM



# Qui sont les réservataires de logements ?

## Les principaux réservataires sont :

- **L'Etat** : 25% pour les mal-logés, 5% pour les fonctionnaires
- **les collectivités locales** (le plus souvent la commune): 20 %
- **Action logement** : environ 40 %

Le droit de réservation leur donne la possibilité de proposer des candidats quand le logement social qui leur est réservé est livré ou se libère

Depuis novembre 2007, sauf en cas d'insuffisance de candidats, les réservataires ont l'obligation de proposer 3 candidats pour chaque logement à attribuer.

Il peut être dérogé à cette règle pour les candidats « DALO »



# Qui sont les publics prioritaires du logement social ?

**L'article L 441-1 du CCH fixe les critères généraux de priorité :**

- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes mal logées [...] pour des raisons d'ordre financier
- Les personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement/logement de transition
- Les personnes mal logées reprenant une activité après une période de chômage
- Les personnes victimes de violences conjugales

**Les PDALPD et les accords collectifs départementaux (ACD) déclinent localement les priorités**



# Les conditions juridiques d'accès au logement social

## conditions de séjour

**pour les personnes étrangères, celles-ci doivent « [séjourner] régulièrement sur le territoire français dans des conditions de permanence ».**

*art R 441-1 du CCH*

## conditions de ressources

**les ressources ne doivent pas excéder les limites fixées par arrêté pour l'ensemble des personnes vivant au foyer compte-tenu des personnes à charge**



## Zoom sur les conditions de séjour (1/2)

**Au moment de l'attribution du logement social : les titres de séjour pris en compte par la commission d'attribution sont fixés par arrêté**

*référence : arrêté du 15 mars 2010*

**Mais, on peut déposer une demande de logement social sans disposer d'un des titres de séjour requis, dès lors qu'on est en situation régulière**

exemple : avec l'autorisation provisoire de séjour

**Au moment de la demande de logement social : le demandeur doit être en situation régulière, au regard du droit du séjour**



## Zoom sur les conditions de séjour (2/2)

### Qui doit être en régularité avec le droit du séjour ?

- **Au moment de l'attribution du logement social** : tous les titulaires du bail c'est-à dire:
  - **Le demandeur**
  - **Son conjoint**
  - **Le(s) co-titulaire(s) du bail**
- **Au moment de la demande de logement social** : le demandeur



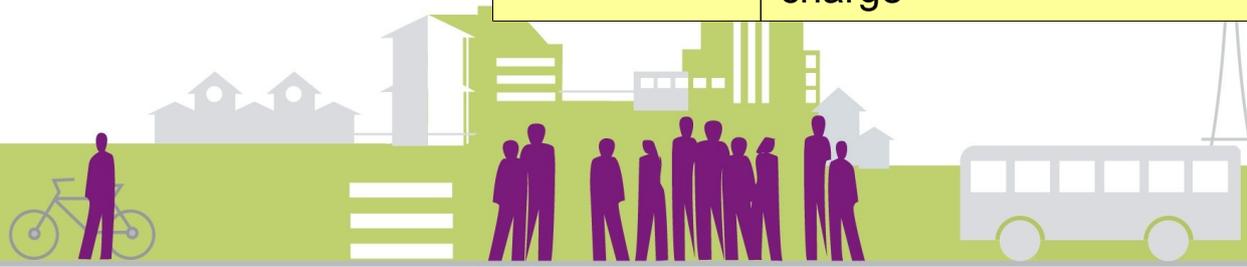
# Zoom sur les conditions de ressources (1/3)

**Les plafonds de ressources se déterminent :**

- **par catégorie de ménage**
- **selon la catégorie de financement du logement proposé**

Les catégories de ménages sont définies par l'arrêté modifié du 29 juillet 1987

Catégorie de ménage	Nombre de personnes composant le ménage
1	1 personne seule
2	2 personnes ne comportant aucune personnes à charge, à l'exclusion des jeunes ménages (somme des âges < ou = 55 ans)
3	3 personnes <b>ou</b> 1 personne seule avec une personne à charge <b>ou</b> jeune ménage sans personne à charge
4	4 personnes <b>ou</b> 1 personne seule avec 2 personnes à charge
5	5 personnes <b>ou</b> 1 personne seule avec 3 personnes à charge
6	6 personnes <b>ou</b> 1 personne seule avec 4 personnes à charge



## Zoom sur les conditions de ressources (2/3)

**Les plafonds de ressources selon la catégorie de financement du logement proposé sont définis chaque année par arrêté**

<b>Plafonds actuels pour un logement type PLAI</b>		
<b>Catégorie de ménages</b>	<b>Paris et communes limitrophes</b>	<b>Reste Ile-de-France</b>
<b>1</b>	<b>12 285 €</b>	<b>12 285 €</b>
<b>2</b>	<b>20 028 €</b>	<b>20 028 €</b>
<b>3</b>	<b>26 254 €</b>	<b>24 073 €</b>
<b>4</b>	<b>28 736 €</b>	<b>26 434 €</b>
<b>5</b>	<b>34 184 €</b>	<b>31 294 €</b>
<b>6</b>	<b>38 469 €</b>	<b>35 214 €</b>
<b>Par personne supplémentaire</b>	<b>4 286 €</b>	<b>3 923 €</b>

*Source : arrêté du 22 décembre 2011*



## Zoom sur les conditions de ressources (2/3)

**Pour les logements de type PLS  
les plafonds de ressources  
correspondent aux plafonds  
PLUS majorés de 30 %**

Exemple : pour un ménage cat. 1,  
le plafond pour entrer dans un  
logement PLS est de 29 034 €.

Plafonds actuels pour un logement type PLUS		
Catégorie de ménages	Paris et communes limitrophes	Reste Ile-de-France
1	22 334 €	22 334 €
2	33 378 €	33 378 €
3	43 756 €	40 124 €
4	52 242 €	48 061 €
5	62 157 €	56 895 €
6	69 943 €	64 024 €
Par personne supplémentaire	7 792 €	7 134 €

Source : arrêté du 22 décembre 2011



## Cas particulier : l'instance de divorce

**Pour l'attribution de logement, le demandeur en instance de divorce devra disposer de l'ordonnance de non conciliation, afin que sa situation « post-séparation » soit considérée (article L441-1 du CCH)**

*Pour le PACS, nécessité de disposer de la déclaration de rupture au greffe du tribunal d'instance*

### **Exception en cas d'urgence, attestée par**

- Décision du juge
- Protection délivré par le JAF
- En cas de violence conjugales : récépissé du dépôt d'une plainte par la victime



# Pour quels demandeurs, la demande de logement social est-elle indispensable ?

**Pour toute attribution d'un logement social entrant dans le champs d'application du numéro unique, la demande préalable à l'attribution est indispensable pour:**

- Toute personne physique demandeur d'un logement, même si cette personne est bénéficiaire du DALO
- Toute association désirant louer un logement social en vue de la sous-location



# Qui décide de l'attribution d'un logement social ?

**La décision de l'attribution est une prérogative confiée par la loi aux organismes. Ils l'exercent notamment à travers leur(s) commission(s) d'attribution de logement.**

La Commission d'attribution des logements (CAL) est l'instance décisionnaire en matière d'attribution. Elle attribue nominativement chaque logement locatif, y compris lorsque le logement fait l'objet d'un droit de réservation.

Les services de l'organisme préparent la commission d'attribution (constitution, instruction et présélection des dossiers) et sont généralement chargés d'appliquer les décisions prises et notamment d'informer les candidats retenus



# A quel moment la demande de logement social intervient-elle dans le processus d'accès au logement ?

**La demande effectuée via le formulaire *Cerfa* est un préalable indispensable à la proposition de logement.**

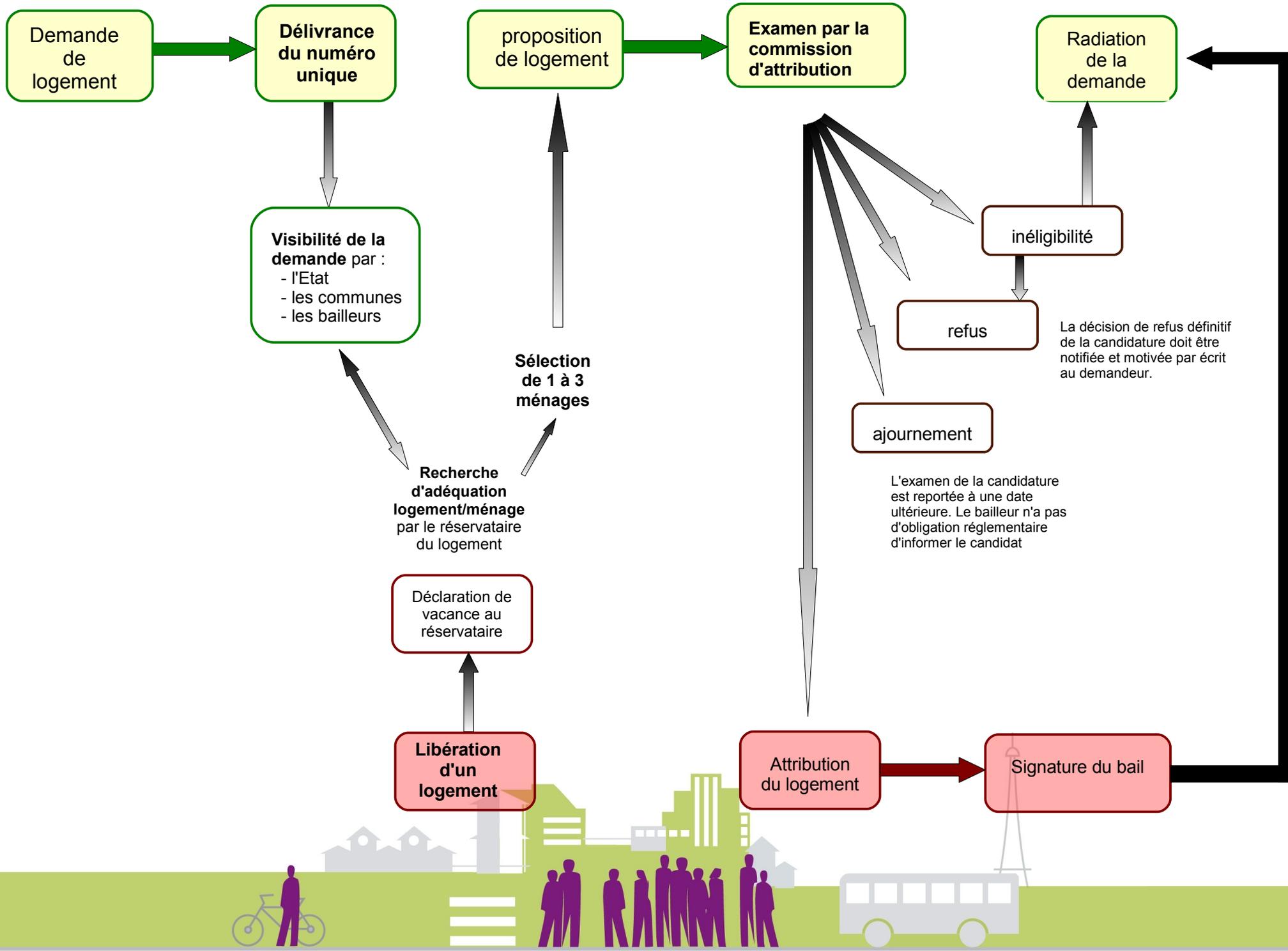
**Faire sa demande, et la renouveler tous les ans est donc la première étape que doit effectuer un demandeur pour accéder au logement social**

**Il convient de distinguer :**

- la demande : qui se fait sur un mode déclaratif et doit constituer la première étape
- la constitution du dossier avec les pièces justificatives, qui peut se faire après la demande, tout au long du parcours d'accès au logement, et obligatoirement avant l'examen par la commission d'attribution du bailleur



# La demande dans le parcours de l'accès au logement



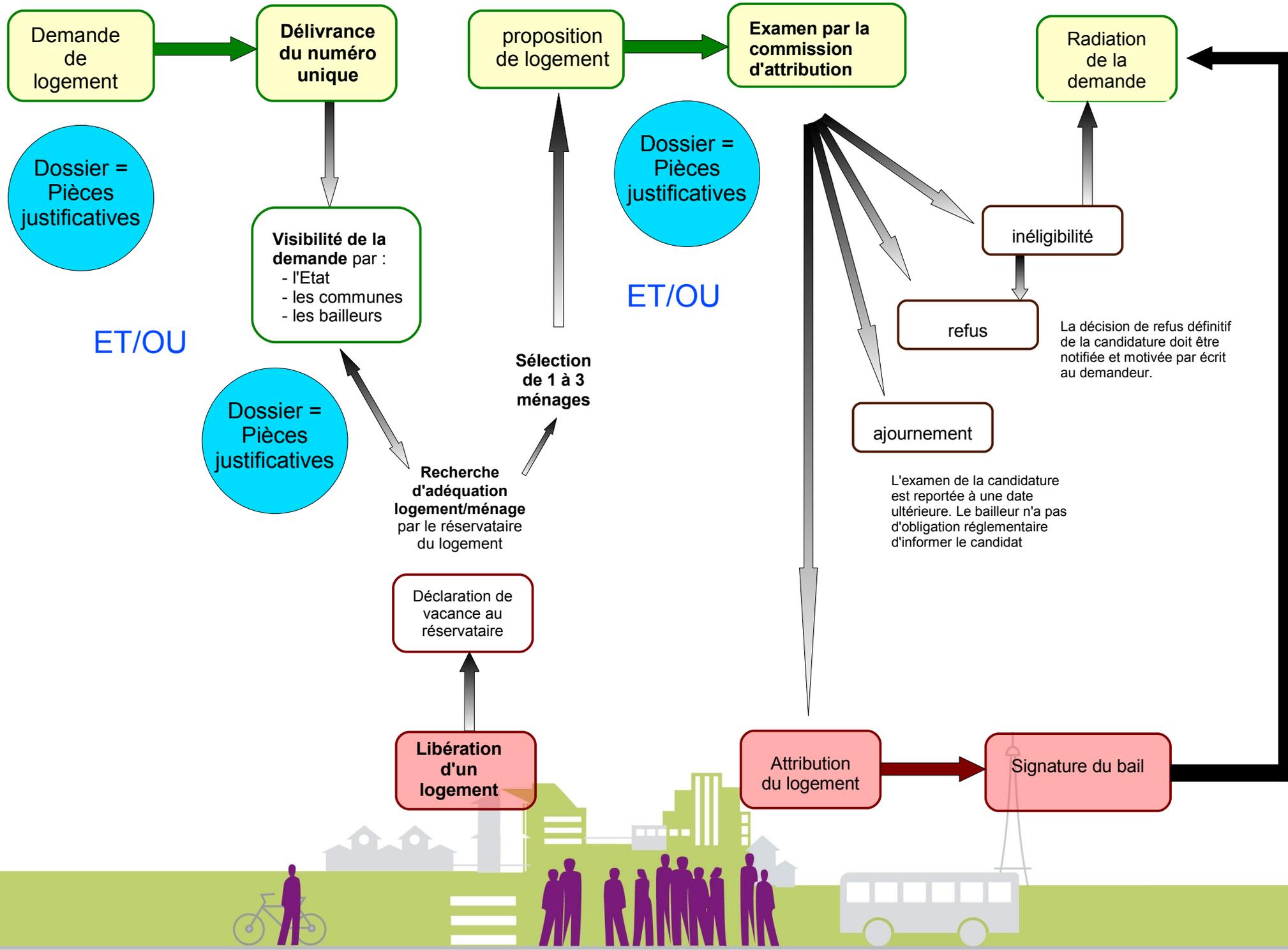
# A quel moment le demandeur constitue-t-il son dossier ?

**C'est variable selon les services enregistreurs et selon les réservataires**

- **En même temps que le dépôt de la demande** : certains guichets enregistreurs peuvent inciter le demandeur à venir avec les pièces justificatives au moment du dépôt, afin de valider les éléments contenus dans la demande
- **Après le dépôt de la demande** : quand le réservataire souhaite que le dossier soit complet pour pouvoir proposer le candidat sur un logement
- **Après la proposition de logement, en vue du passage en CAL** : auprès du bailleur, quand le dossier n'a pas été préalablement constitué et/ou qu'il n'a pas été transmis par le réservataire au bailleur



# La constitution du dossier dans le parcours de l'accès au logement



# Les conséquences d'un refus par le demandeur d'une proposition de logement social

**Le demandeur peut refuser une proposition de logement social.**

Sa demande de logement ne sera pas radiée et restera active

**Cas des ménages dont le relogement a été reconnu prioritaire et urgent par la commission DALO :**

*« en cas de refus d'une offre de logement tenant compte de ses besoins et capacités, il risque de perdre le bénéfice de la décision de la commission de médiation en application de laquelle l'offre lui est faite » art. R 441-16-3 du CCH*



## 1. L'accès au logement social

## 2. La demande de logement social : ce qui change pour le demandeur



# Une réforme aux enjeux importants pour le demandeur

**Le droit à l'enregistrement, sur la base d'un nouveau formulaire**

**Le passage d'un numéro unique départemental à un numéro unique régional**

**La visibilité de la demande par l'ensemble des acteurs après une seule démarche**

**La constitution du dossier encadrée**



# Le droit à l'enregistrement

**L'enregistrement est de droit : aucune pièce jointe ne peut être exigée du demandeur sauf justification de l'identité et de la régularité du séjour.**

**le nouveau formulaire accompagné:**

- D'une copie d'une pièce d'identité, attestant l'identité du demandeur
- Et/ou la copie du titre de séjour, si le demandeur est étranger, et originaire d'un pays hors communauté européenne

**sufisent pour faire enregistrer sa demande de logement social.**

Le service enregistrement ne peut exiger d'autres pièces justificatives, ni demander d'autres informations que celles contenues dans le formulaire. Il ne peut refuser l'enregistrement en raison du lieu de résidence.

**Attention** : La demande doit être complète



# Où s'adresser pour faire enregistrer sa demande ?

## Plus de 800 guichets en Ile-de-France :

- *660 collectivités locales*
- *160 bailleurs*
- *1 collecteur d'Action Logement*

La liste des guichets est en ligne sur le site internet de la DRIHL, rubrique « se loger »

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

La demande peut- se faire dans n'importe quel guichet

Mais **recommandation** : s'adresser à un service qui connaît déjà la demande



# Le nouveau formulaire

- Le formulaire est identique sur tout le territoire : [CERFA](#), accompagné d'une notice explicative
- Une seule démarche : le dépôt de la demande entraîne la délivrance du numéro unique qui est désormais régional en Ile-de-France
- Il contient les informations essentielles sur la situation du demandeur, permettant aux services réservataires de traiter la demande en vue de faire une proposition de logement
- Il permet de caractériser la demande par rapport aux critères de priorité



## Zoom sur le nouveau formulaire

**Cadre réservé au service** Numéro de dossier :

Avez-vous déjà déposé une demande de logement locatif social ? Oui  Non  Si oui, numéro d'enregistrement attribué :

**Le demandeur** Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom :   
Nom de jeune fille :   
Prénom :   
Date de naissance :  JJMMAAAA Nationalité : Française  Union européenne  Hors Union européenne   
Situation familiale : Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e)  Séparé(e)  Pacsé(e)  Concubin(e)  Veuf(ve)   
Tél. : Domicile  Portable  Travail   
Mél. (\*) :  @

**ADRESSE OÙ LE COURRIER DOIT VOUS ÊTRE ENVOYÉ**

Bâtiment :  Escalier :  Étage :  Appartement :   
Numéro :  Voie :   
Code postal :  Localité :   
Si vous êtes hébergé(e),  
personne ou structure hébergeante :

**ADRESSE DU LOGEMENT OU VOUS VIVEZ ACTUELLEMENT (SI ELLE EST DIFFÉRENTE)**

Bâtiment :  Escalier :  Étage :  Appartement :   
Numéro :  Voie :   
Code postal :  Localité :   
Si vous êtes hébergé(e),  
personne ou structure hébergeante :

**Votre conjoint ou le futur co-titulaire du bail** Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom :   
Nom de jeune fille :   
Prénom :   
Date de naissance :  JJMMAAAA Nationalité : Française  Union européenne  Hors Union européenne   
Situation familiale : Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e)  Séparé(e)  Pacsé(e)  Concubin(e)  Veuf(ve)   
Tél. : Domicile  Portable  Travail   
Lien avec le demandeur : Conjoint  Pacsé(e)  Concubin(e)  Co-locataire

(s'il y a d'autres futurs co-titulaires du bail, donnez les informations sur une feuille complémentaire)  
Personnes fiscalement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou du futur co-titulaire du bail qui vivront dans le logement

### Points d'attention :

#### **l'adresse où le courrier doit être envoyé :**

- tout changement doit être signalé immédiatement auprès d'un guichet
- La demande peut être radiée si le demandeur ne répond pas à un courrier envoyé à l'adresse indiquée dans le formulaire

#### **Le futur co-titulaire du bail**

- Le plus souvent c'est le conjoint
- Cela peut aussi être un adulte non fiscalement à charge (parent, enfant adulte...)



Lien avec le demandeur : Conjoint  Pacsé(e)  Concubin(e)  Co-locataire

(s'il y a d'autres futurs co-titulaires du bail, donnez les informations sur une feuille complémentaire)

**Personnes fiscalement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou du futur co-titulaire du bail qui vivront dans le logement**

		Date de naissance	Sexe M/F	Lien de parenté parent enfant autre
1	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Prénom			
2	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Prénom			
3	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Prénom			
4	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Prénom			

[1] : facultatif

		Date de naissance	Sexe M/F	Lien de parenté parent enfant autre
5	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Prénom			
6	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Prénom			
7	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Prénom			
8	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Prénom			

(s'il y a plus de 8 personnes à charge, donnez les informations sur une feuille complémentaire)

Si naissance attendue, nombre d'enfants à naître ?  Date de naissance prévue : J J M M A A A A

	Date de naissance	Sexe M/F	Garde alternée	Droit de visite	Date de naissance	Sexe M/F	Garde alternée	Droit de visite
Si vous avez des enfants en garde alternée ou en droit de visite :	1er enfant	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3ème enfant	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2ème enfant	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4ème enfant	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# Zoom sur le nouveau formulaire

## Points d'attention :

### Les personnes fiscalement à charge:

- Cette information est essentielle pour le calcul des plafonds de ressources
- Ne doivent figurer que les personnes rattachées au foyer fiscal du demandeur et de son conjoint ou futur co-titulaire du bail
- Les personnes qui vivront dans le logement et qui n'entrent pas dans l'une de ces catégories, ni ne sont co-titulaires du bail, ne seront pas prises en compte pour déterminer la taille du futur logement.



**Situation professionnelle**

**LE DEMANDEUR**

Profession :

CDI (ou fonctionnaire)     CDD, stage, intérim     Artisan, commerçant, profession libérale   
 Chômage     Apprenti     Étudiant     Retraité     Autre   
 Avez-vous plusieurs employeurs ?    Oui     Non

Nom de votre employeur (si vous en avez plusieurs, employeur principal)

Commune du lieu de travail :     Code postal :

Si votre employeur cotise à un (ou des) organisme(s) collecteur(s) du 1% logement (Action logement), indiquez son nom :

---

**LE CONJOINT OU LE FUTUR CO-TITULAIRE DU BAIL**

Profession :

CDI (ou fonctionnaire)     CDD, stage, intérim     Artisan, commerçant, profession libérale   
 Chômage     Apprenti     Étudiant     Retraité     Autre   
 A-t'il plusieurs employeurs ?    Oui     Non

Nom de l'employeur (s'il en a plusieurs, employeur principal)

Commune du lieu de travail :     Code postal :

Si l'employeur cotise à un (ou des) organisme(s) collecteur(s) du 1% logement (Action logement), indiquez son nom :

**Revenu fiscal de référence**      **Avis d'imposition du demandeur**      **Autre avis d'imposition (concubin ou futur co-titulaire du bail)**

# Zoom sur le nouveau formulaire

## Points d'attention :

### **Le lieu de travail:**

- C'est un élément déterminant pour les réservataires au moment de faire une proposition de logement

## Conseils :

### **Si le demandeur est salarié d'une entreprise de plus de 20 salariés**

- Demander à son entreprise le nom du(des) collecteurs au(x)quel(s) elle cotise
- Contacter ces collecteurs pour constituer le dossier avec les pièces justificatives.



# Zoom sur le nouveau formulaire

## Points d'attention :

### Revenu Fiscal de référence et ressources:

- Les mentionner même si c'est « 0 »
- La demande risque de ne jamais être traitée si les ressources ne sont pas renseignées

Revenu fiscal de référence	Avis d'imposition du demandeur	Autre avis d'imposition (conubin ou futur co-titulaire du bail)
Sur les revenus de l'année 2 0 (année en cours moins 2)	€	€
Sur les revenus de l'année 2 0 (année en cours moins 1) <i>(si vous avez reçu l'avis d'imposition ou de non imposition N-1)</i>	€	€

2

Ressources mensuelles du demandeur, du conjoint ou du futur co-titulaire du bail et des personnes fiscalement à charge qui vivent dans le logement			
Montant net en euros par mois (sans les centimes)	Demandeur	Conjoint ou futur co-titulaire du bail	Total des personne(s) fiscalement à charge
Salaire ou revenu d'activité.....	€	€	€
Retraite.....	€	€	€
Allocation chômage / Indemnités.....	€	€	€
Pension alimentaire reçue.....	€	€	€
Pension d'invalidité.....	€	€	€
Allocations familiales.....	€	€	€
Allocation d'adulte handicapé (AAH).....	€	€	€
Allocation d'éducation d'enfant handicapé (AEEH).....	€	€	€
Allocation journalière de présence parentale (AJPP).....	€	€	€
Revenu de solidarité active (RSA).....	€	€	€
Allocation Jeune enfant (PAJE).....	€	€	€
Allocation de Minimum Vieillesse.....	€	€	€
Bourse étudiant.....	€	€	€
Autres (hors APL ou AL).....	€	€	€
Pension alimentaire versée.....	€	-	€

Logement actuel



Logement actuel		
<input type="checkbox"/> Locataire HLM Nom de l'organisme bailleur : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Sous-locataire ou hébergé dans un logement à titre temporaire Depuis le <input type="text"/> (2)	<input type="checkbox"/> Chez vos parents ou vos enfants  <input type="checkbox"/> Chez un particulier
<input type="checkbox"/> Locataire parc privé	<input type="checkbox"/> Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA, CPH, autres) Depuis le <input type="text"/> (2) Nom de la structure : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Logé à titre gratuit  <input type="checkbox"/> Logement de fonction  <input type="checkbox"/> Propriétaire occupant
<input type="checkbox"/> Résidence sociale ou foyer (FJT,FTM, FPA, FPH) ou pension de famille (maison relais, résidence d'accueil) Depuis le <input type="text"/> (2)	<input type="checkbox"/> Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel Depuis le <input type="text"/> (2) Nom du centre : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Camping, caravanning  <input type="checkbox"/> Logé dans un hôtel  <input type="checkbox"/> Sans abri ou abri de fortune
<input type="checkbox"/> Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) Depuis le <input type="text"/> (2)	<input type="checkbox"/> Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel Depuis le <input type="text"/> (2) Nom du centre : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Dans un squat
<input type="checkbox"/> Résidence étudiant		
Si vous payez un loyer ou une redevance, montant mensuel (avec charges) : <input type="text"/> €		Si vous percevez l'AL ou l'APL, montant mensuel : <input type="text"/> €
Combien de personnes habitent dans le logement actuel ? <input type="text"/>		Catégorie : Appartement <input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/>
Type de logement : Chambre <input type="checkbox"/> T1 <input type="checkbox"/> T2 <input type="checkbox"/> T3 <input type="checkbox"/> T4 <input type="checkbox"/> T5 <input type="checkbox"/> T6 et plus <input type="checkbox"/>		Surface : <input type="text"/> m²
Êtes-vous (ou votre conjoint ou le futur co-titulaire du bail) propriétaire d'un logement autre que celui que vous habitez ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si oui : Commune : <input type="text"/> Code postal : <input type="text"/>		
Type de logement : Chambre <input type="checkbox"/> T1 <input type="checkbox"/> T2 <input type="checkbox"/> T3 <input type="checkbox"/> T4 <input type="checkbox"/> T5 <input type="checkbox"/> T6 et plus <input type="checkbox"/>		

(2) : à renseigner si vous le savez

3

# Zoom sur le nouveau formulaire

## Logement actuel et motif de la demande:

- Cela permet d'apprécier l'urgence de la situation et la priorité de traitement de la demande
- A posteriori : cela permettra à l'Etat d'analyser les caractéristiques des ménages relogés et à reloger au regard des politique publiques d'accès au logement

Motif de votre demande		
<b>Numérotez par ordre d'importance (1,2,3) vos 3 principaux motifs</b>		
<input type="checkbox"/> Sans logement ou hébergé ou en logement temporaire  <input type="checkbox"/> Démolition  <input type="checkbox"/> Logement non décent, insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation (cave, sous-sol, garage, combles, cabane...)  <input type="checkbox"/> Logement repris ou mis en vente par son propriétaire  <input type="checkbox"/> En procédure d'expulsion  <input type="checkbox"/> Si jugement d'expulsion, date du jugement : <input type="text"/>  <input type="checkbox"/> Violences familiales  <input type="checkbox"/> Handicap  <input type="checkbox"/> Raisons de santé	<input type="checkbox"/> Logement trop cher  <input type="checkbox"/> Logement trop grand  <input type="checkbox"/> Divorce, séparation  <input type="checkbox"/> Décohabitation  <input type="checkbox"/> Logement trop petit  <input type="checkbox"/> Futur mariage, concubinage, PACS  <input type="checkbox"/> Regroupement familial  <input type="checkbox"/> Assistant(e) maternel(le) ou familiale  <input type="checkbox"/> Problèmes d'environnement ou de voisinage	<input type="checkbox"/> Mutation professionnelle  <input type="checkbox"/> Rapprochement du lieu de travail  <input type="checkbox"/> Rapprochement des équipements et services  <input type="checkbox"/> Rapprochement de la famille  <input type="checkbox"/> Accédant à la propriété en difficulté  <input type="checkbox"/> Autre motif particulier (précisez) : <input type="text"/>
<b>Le logement que vous recherchez</b>		
Appartement <input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Indifférent <input type="checkbox"/>		Souhaitez-vous un parking ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>



# Zoom sur le nouveau formulaire

Le logement que vous recherchez		
Appartement <input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Indifférent <input type="checkbox"/>	Souhaitez-vous un parking ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Type de logement : Chambre <input type="checkbox"/> T1 <input type="checkbox"/> T2 <input type="checkbox"/> T3 <input type="checkbox"/> T4 <input type="checkbox"/> T5 <input type="checkbox"/> T6 et plus <input type="checkbox"/>		
Acceptez-vous : un logement en rez-de-chaussée ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Acceptez-vous : un logement sans ascenseur ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Montant maximum de la dépense de logement (loyer + charges) que vous êtes prêt(e) à supporter : <input type="text"/> €		
LOCALISATION SOUHAITÉE		
Choix 1	Commune souhaitée	Quartier ou arrondissement souhaité <sup>(1)</sup>
Choix 2		
Choix 3		
Choix 4		
Choix 5		
Acceptez-vous que votre demande soit élargie aux autres communes de l'agglomération (communauté urbaine ou d'agglomération ou de communes) ?		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si vous-même ou l'une des personnes à loger est handicapé(e) et si le logement que vous recherchez doit être adapté à ce handicap, cochez la case <input type="checkbox"/> et remplissez le complément à la demande prévu à cet effet.		
Précisions complémentaires		
<input type="text"/>		
Souhaitez-vous effectuer le renouvellement de votre demande par voie électronique ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si oui, vous recevrez le formulaire de renouvellement à l'adresse électronique que vous avez indiquée à la page 1		
En déposant votre demande, vous attestez l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus et vous vous engagez à signaler tout changement de situation pouvant modifier les renseignements fournis.		
Le JJMM/AA/AAAA		

## Logement demandé :

- Tenir compte de la tension du marché : principe de réalité

## Communes demandées :

- Parmi toutes les communes d'Ile-de-France
- Limitées à 5
- Doivent être cohérentes avec les autres informations contenues dans la demande, voire explicitées dans la case « précisions complémentaires »





Un questionnaire doit être renseigné pour chacune des personnes (demandeur, conjoint ou co-titulaire du bail, personnes fiscalement à charge) dont le handicap nécessite un logement adapté à leur situation.

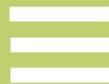
# Zoom sur le nouveau formulaire

Le demandeur de logement social									
Nom :	<input type="text"/>								
Prénom :	<input type="text"/>								
Cadre réservé au service	Numéro de dossier : <input type="text"/>								
La personne handicapée									
Votre date de naissance : <input type="text"/>									
Votre handicap est-il reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>									
Si vous êtes en contact régulier avec un référent de la Maison départementale des personnes handicapées ou un travailleur social ou une association (d'aide aux personnes handicapées ou d'aide à domicile), merci d'indiquer son nom et ses coordonnées professionnelles :									
Nom :	<input type="text"/>								
Adresse :	<input type="text"/>								
Téléphone :	<input type="text"/>								
Mail :	<input type="text"/>								
S'il s'agit d'un organisme, avez-vous été domicile auprès de lui ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>									
Renseignements concernant votre handicap :									
Nature du handicap	<table border="0"> <tr> <td>Moteur <input type="checkbox"/></td> <td>Sensoriel <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Membre(s) supérieur(s) <input type="checkbox"/></td> <td>Déficience auditive <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Membre(s) inférieur(s) <input type="checkbox"/></td> <td>Déficience visuelle <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Moteur <input type="checkbox"/>	Sensoriel <input type="checkbox"/>	Membre(s) supérieur(s) <input type="checkbox"/>	Déficience auditive <input type="checkbox"/>	Membre(s) inférieur(s) <input type="checkbox"/>	Déficience visuelle <input type="checkbox"/>		
	Moteur <input type="checkbox"/>	Sensoriel <input type="checkbox"/>							
Membre(s) supérieur(s) <input type="checkbox"/>	Déficience auditive <input type="checkbox"/>								
Membre(s) inférieur(s) <input type="checkbox"/>	Déficience visuelle <input type="checkbox"/>								
Autre <input type="checkbox"/> Merci de préciser : <input type="text"/>									
Votre handicap est-il ?	Stabilisé <input type="checkbox"/> Evolutif <input type="checkbox"/>								
Besoins en aides techniques	<table border="0"> <tr> <td>Aucune <input type="checkbox"/></td> <td>Fauteuil roulant manuel <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Canne, Béquille <input type="checkbox"/></td> <td>Fauteuil roulant électrique <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Déambulateur <input type="checkbox"/></td> <td>Autres aides techniques (merci de préciser) : <input type="text"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td>- Léve personne <input type="checkbox"/> - Lit médicalisé <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Aucune <input type="checkbox"/>	Fauteuil roulant manuel <input type="checkbox"/>	Canne, Béquille <input type="checkbox"/>	Fauteuil roulant électrique <input type="checkbox"/>	Déambulateur <input type="checkbox"/>	Autres aides techniques (merci de préciser) : <input type="text"/>		- Léve personne <input type="checkbox"/> - Lit médicalisé <input type="checkbox"/>
Aucune <input type="checkbox"/>	Fauteuil roulant manuel <input type="checkbox"/>								
Canne, Béquille <input type="checkbox"/>	Fauteuil roulant électrique <input type="checkbox"/>								
Déambulateur <input type="checkbox"/>	Autres aides techniques (merci de préciser) : <input type="text"/>								
	- Léve personne <input type="checkbox"/> - Lit médicalisé <input type="checkbox"/>								
Capacité à monter des marches	<table border="0"> <tr> <td>Impossible <input type="checkbox"/></td> <td>1 étage <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>1 à 3 marches <input type="checkbox"/></td> <td>Plus d'un étage <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Impossible <input type="checkbox"/>	1 étage <input type="checkbox"/>	1 à 3 marches <input type="checkbox"/>	Plus d'un étage <input type="checkbox"/>				
Impossible <input type="checkbox"/>	1 étage <input type="checkbox"/>								
1 à 3 marches <input type="checkbox"/>	Plus d'un étage <input type="checkbox"/>								
Tierce personne	Présence d'une tierce personne (aide à domicile, aide soignante, veille de nuit) <input type="checkbox"/>								
Renseignements concernant le logement :									
Merci de préciser les équipements dont vous avez impérativement besoin <sup>(1)</sup> :									
Baignoire adaptée <input type="checkbox"/>	Douche sans seuil <input type="checkbox"/>								
WC avec espace de transfert <input type="checkbox"/>	Ascenseur <input type="checkbox"/>								
	Chambre avec une tierce personne (aide à domicile, aide soignante, veille de nuit) <input type="checkbox"/>								
	Place de stationnement accessible et de largeur adaptée (3m30) <input type="checkbox"/>								
Avez-vous des besoins particuliers quant à la localisation du logement et à son environnement (besoins de services de santé de proximité) ?									
<input type="text"/>									
Autres besoins, précisez : <input type="text"/>									

(1) : plus le nombre d'équipements impératifs sera important, plus il sera difficile de trouver un logement adapté à votre demande. Il est donc important que vous sélectionniez uniquement ceux qui vous sont indispensables.

## Complément « handicap »

- Doit être rempli si une adaptation du logement est nécessaire
- La pathologie n'a pas à être mentionnée : l'enjeu pour le bailleur et le réservataire est de connaître les besoins d'adaptation



**ATTESTATION D'ENREGISTREMENT  
D'UNE DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL**

**Expéditeur:**  
(Nom du service enregistreur) → → → → → → → → le 21/07/2011  
(Adresse du service enregistreur)

→ → → → → → → → **Destinataire:**  
...M. XXXXX  
...18 boulevard de XXXXX  
...94-300 Vincennes  
... →  
→

**Madame, Monsieur,**

**Votre demande de logement reçue le : 28/06/2009  
 a fait l'objet d'un enregistrement régional le : 21/07/2011  
 sous le numéro unique suivant : 094060940720XXXXXX  
 Cette demande a été renouvelée en dernier lieu le : 25/06/2011**

Le numéro d'enregistrement d'une demande de logement social figurant sur la présente attestation vous est attribué en application des articles L.441-2-1 et R.441-2-1 à R.441-2-8 du code de la construction et de l'habitation. Il garantit votre inscription en tant que demandeur de logement locatif social.

Il vous permet de faire un recours amiable auprès de la commission de médiation de votre département, si aucune proposition adaptée à vos besoins ne vous a été faite dans un délai « anormalement long » (qui varie selon les départements et parfois selon les communes).

Pour la commune que vous avez choisie en priorité ce délai est de 36 mois à compter de la date de réception de votre demande.

**Vous pourrez donc saisir éventuellement la commission de médiation à partir du 28/06/2012.**

Vous pouvez également saisir sans délai la commission de médiation si vous êtes dans l'une des situations suivantes : dépourvu de logement ou menacé d'expulsion sans relogement ou hébergé ou logé temporairement dans un établissement ou un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale ou logé dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux ou logé dans un local manifestement sur-occupé ou non décent à condition d'avoir à charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou de présenter vous-même un handicap. (article L.441-2-3 du code de la construction et de l'habitation).

**Adresse de la commission de médiation :** Service Instructeur - BP 30183 - 94 005 Créteil Cedex

Le ou les services qui instruiront votre demande de logement social vous demanderont des pièces justifiant la sincérité et l'exactitude des informations que vous avez fournies. **La liste des pièces justificatives que vous devrez fournir ou qui pourront vous être demandées est jointe à cette attestation.**

**Votre demande a une durée de validité d'un an.** Un mois au moins avant la fin de ce délai, vous recevrez un préavis vous indiquant que vous devez renouveler votre demande ; si vous n'effectuez pas le renouvellement dans ce délai, votre demande sera radiée.

Votre demande pourra également être radiée pour un des autres motifs suivants :

- si vous signez le bail vous attribuant un logement locatif social ;
- si vous renoncez par écrit à votre demande ;
- si la commission d'attribution d'un bailleur social décide que votre demande est irrecevable au regard des conditions législatives et réglementaires d'accès au logement social ;
- si vous ne répondez pas à un courrier envoyé à l'adresse indiquée dans le formulaire.

La radiation ne fait pas obstacle au dépôt d'une nouvelle demande si vous le jugez utile.

# L'attestation d'enregistrement (1/2)

Comme avant la réforme

le service enregistreur doit adresser l'attestation comportant le numéro unique au demandeur dans un délai d'un mois

Le demandeur doit conserver impérativement cette attestation



# L'attestation d'enregistrement (2/2)

Elle mentionne également :

- Le délai anormalement long permettant de saisir la commission DALO  
*ce délai renvoie uniquement à la première commune demandée*
- L'adresse de la commission DALO
- Les motifs de radiation de la demande
- La liste des bailleurs sociaux ayant des logements dans les communes demandées
- Les motifs de radiation :
  - **Absence de renouvellement au bout d'un an**
  - **Renonciation écrite du demandeur**
  - **Signature du bail suite à attribution d'un logement social**
  - **Non réponse à un courrier envoyé à l'adresse indiquée**
  - **Demande irrecevable au regard des conditions réglementaires d'accès au logement social (sur décision de la CAL)**



# Conseil au demandeur, une fois sa demande enregistrée

- Signaler tout changement d'évolution de sa situation, et en particulier le changement d'adresse où le courrier doit être envoyé
- Répondre à chaque sollicitation (notamment chaque courrier qui pourrait être transmis par un réservataire, un bailleur ou un service enregistreur)

**Pourquoi ? L'absence de réponse du demandeur à un courrier envoyé à la dernière adresse indiquée par l'intéressé peut entraîner (après relance) la radiation de la demande (*art R 441-2-8 du CCH*)**

- **Pour que la demande soit traitée :**

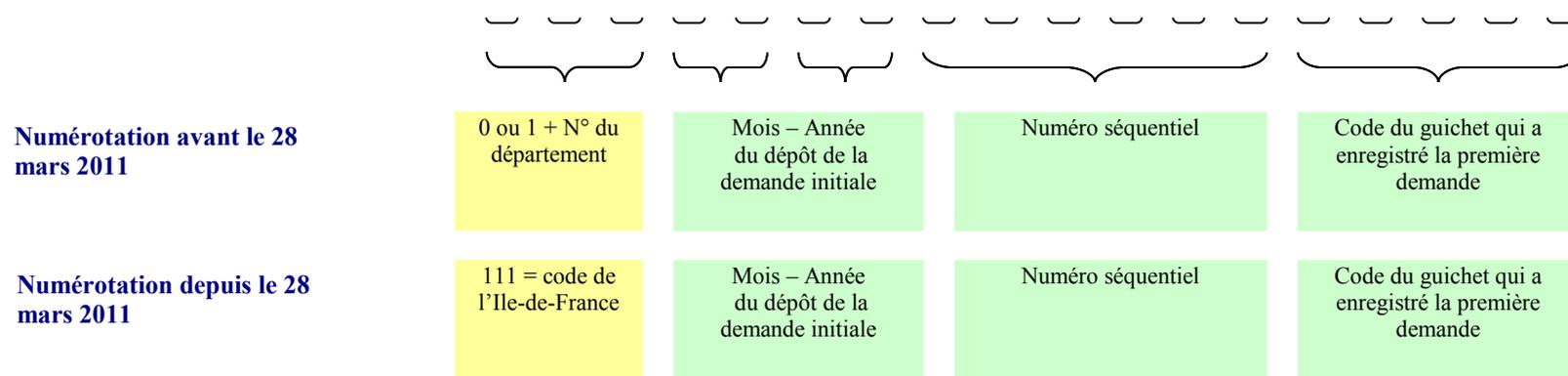
Déposer auprès d'un bailleur, d'une mairie ou d'un collecteur 1% :

- la copie de la demande ou de l'attestation avec le numéro d'enregistrement
- les pièces justifiant l'exactitude des informations déclarées



# Le passage d'un numéro départemental à un numéro régional

La structure du numéro unique ne change pas avec la réforme : le numéro unique est composé de 18 chiffres – seule la codification des 3 premiers chiffres change.



Les nouveaux demandeurs se voient attribuer un numéro unique qui commence par « 111 ».





Sélectionner les lignes du tableau

<Date d'envoi du courrier>

<Nom prénom du demandeur  
Adresse du demandeur (mentionnée  
dans la demande la plus récente)>

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

**Numéro unique régional :** <numéro unique le plus ancien>  
**(le plus ancien)**

**Date de réception de la première demande :** <date de réception de la demande initiale>

**Objet :** Nouvelle procédure de renouvellement de la demande de logement social

**Pièces jointes :** Formulaire de demande pré-rempli avec votre numéro unique, et notice explicative

Madame, Monsieur,

Vous avez effectué ou renouvelé <nombre de demandes enregistrées dans le système> demandes de logement social auprès de divers services en Île-de-France. Ces demandes portent les numéros d'enregistrements : <anciens numéros uniques>.

Un nouveau système d'enregistrement est mis en place. Désormais :

- vous n'avez plus besoin de remplir plusieurs demandes lorsque les communes où vous souhaitez obtenir un logement sont situées en Île-de-France ;
- vous n'aurez plus qu'un seul **numéro unique, valable pour toute l'Île-de-France**. C'est le numéro qui vous a été délivré lors de votre première demande ;
- vous n'avez plus qu'un seul **renouvellement** annuel à faire, auprès d'un seul service d'enregistrement.

La date de votre première demande et ses renouvellements **enregistrés dans l'ancien système** sont automatiquement pris en compte. Mais seules les demandes **renouvelées au moyen du formulaire ci-joint et enregistrées dans le nouveau système** seront conservées.

En conséquence, si vous êtes toujours demandeur d'un logement social, vous devez **renouveler votre demande de la façon suivante**, même si vous avez effectué un renouvellement depuis moins d'un an :

- **remplissez le formulaire ci-joint en indiquant l'ensemble des communes souhaitées** en Île-de-France (dans la limite de cinq). Complétez toutes les rubriques qui vous

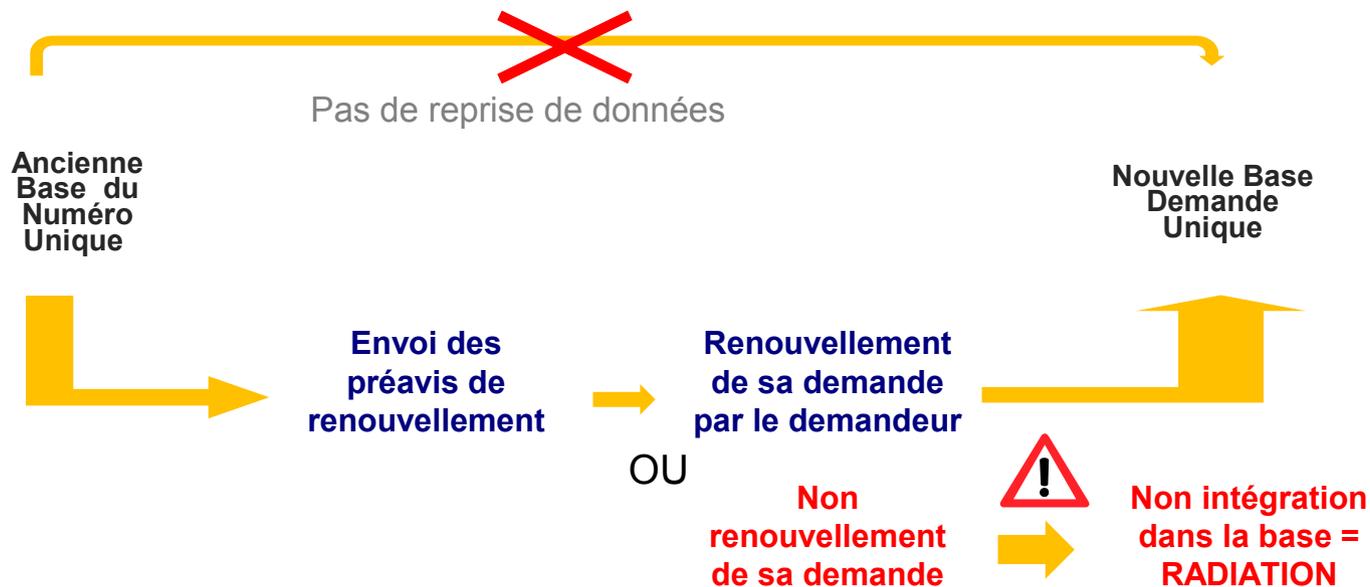
# Comment connaître son numéro le plus ancien ? Comment être certain de conserver son ancienneté ?

- Le numéro Le plus ancien est mentionné dans le pré-avis de renouvellement, ainsi que la date de la demande la plus ancienne. Il est reporté dans le formulaire joint au pré-avis
- Le pré-avis est envoyé 1 mois avant la date anniversaire de la demande la plus ancienne
- **Le demandeur doit absolument renouveler sa demande avec le formulaire joint pour conserver son ancienneté**



# La reprise des demandes anciennes s'effectue au moment du renouvellement

- C'est au moment de leur renouvellement que les anciennes demandes seront intégrées au nouveau système d'enregistrement du numéro unique. Le numéro unique ainsi que l'ancienneté de la demande seront alors conservés.



- En cas de non renouvellement, les demandes seront définitivement radiées et n'apparaîtront pas dans la nouvelle base « demande unique »



# La constitution du dossier encadrée

- La liste des pièces exigibles lors de l'instruction est fixée nationalement et de façon limitative par l'arrêté du 14 juin 2010
- Cette liste est jointe à l'attestation d'enregistrement
- Pour que la proposition de logement aboutisse, il convient de s'assurer auprès du bailleur que le dossier qui va être examiné par la Commission d'attribution du bailleur (CAL) est bien complet
- La CAL peut refuser l'attribution au motif « dossier incomplet »
- Si tel est le cas, le refus doit être notifié au demandeur et motivé.



# Que se passe t-il avec avec la réforme?

## Comment le demandeur peut modifier sa demande

### Ce qui change

Les modifications sont enregistrées uniquement si les informations proviennent du demandeur.

- Le demandeur peut déposer ses modifications auprès de n'importe quel service d'enregistrement ayant accès à sa demande
- Le service ayant reçu ou constaté les modifications les enregistre dans le système national
- Le système national ne conserve pas l'état précédent de la demande
- Il n'est pas délivré d'attestation au demandeur

# Que se passe t-il avec avec la réforme? Comment renouveler sa demande au bout d'un an

## Ce qui change

L'Etat envoie au demandeur un pré-avis, qui :

- Précise la date où sa demande cessera d'être valide
- Informe qu'à défaut de renouvellement dans les délais, celle-ci sera radiée

La notification peut s'effectuer par voie électronique. Elle s'accompagne d'un imprimé de demande de renouvellement.

# A retenir

- La demande est obligatoire pour l'attribution de logement social
- Elle doit être complète et sincère
- Elle doit être actualisée dès qu'il y a un changement de situation
- Elle n'exonère pas de démarches actives auprès des réservataires de logement
- Elle doit être renouvelée tous les ans



**Merci pour votre  
participation !**

## **Pour toute information**

Le site Internet de la DRIHL (rubrique Se Loger) :  
<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

## **Pour toute question**

[salpe.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:salpe.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr)